



MODIFICATION

Résidence Jean Jaurès - Allée Hector Berlioz – 14123 IFS

Courriel : clubamitie-ifs@clubamitie-ifs.fr

Site internet : www.clubamitie-ifs.fr

REPAS DANSANT DU DIMANCHE 24 MARS 2024

A la salle François Mitterrand - *Rendez-vous à partir de 12h15*

Les membres du bureau du club de l'Amitié sont ravis de vous convier au repas dansant, qui sera préparé par le traiteur LE CHEVALLIER et animé par le groupe « Leilo » de M. VISCAINO

Menu

Punch et petits fours salés

Cassolette de Saint-Jacques – fondue de poireaux sauce normande

Sorbet pommes

Quasi de veau rôti – crème de camembert et purée de patate douce

Salade de saison et ses affinés du terroir

Tiramisu aux fruits rouges – biscuits roses de Reims

Crémant servi au moment du dessert

Café

(Boissons comprises : Eau plate, vin blanc – vin rosé et vin rouge à volonté pendant le repas - « alcool à consommer avec modération »)

Nous vous précisons que cette invitation est réservée, en priorité, aux membres du club et à leur conjoint(e). Les personnes extérieures au club, pourront y participer éventuellement, en fonction du nombre de places restantes. *(Nombre de convives limité à 100 personnes)*

Participation demandée :

40 € pour les adhérents du Club - **48 €** pour les personnes extérieures au Club

Bulletin à retourner au Club : soit par courrier, soit en le déposant dans la boîte-aux-lettres du Club à la Résidence, ou encore en le remettant, soit à l'un des membres du Bureau, soit à l'un des animateurs.

Pour tout renseignement prendre contact avec Isabelle DOREY, présidente au 06.62.33.08.54

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera fait, sauf maladie attestée par un certificat médical.

✂-----

BULLETIN D'INSCRIPTION au Repas du Club de l'Amitié du 24 MARS 2024

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

Nombre de personnes (membres du Club) : _____ x **40 €** = _____ €

Nombre de personnes (hors Club) : _____ x **48 €** = _____ €

Soit : _____ €

Bulletin à retourner au plus tard **le vendredi 15 MARS**, accompagné impérativement du chèque à l'ordre du club de l'Amitié – IFS (aucune inscription ne sera prise sans le chèque).